

# **Procès-Verbal**

## **Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var**

### **Séance du Jeudi 11 juin 2020**

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 14  
Membres votants : 15

Date de convocation : 05/06/2020

**Présents :** Serge BALDECCHI, Antoine d'INGUIMBERT, Christian GIRAUD, Olivia DERACHE, Tony MARCO, Catherine AUCLIN, Justine BARBERO, Jean-Jacques BOYZON, Claude CARINI, Marie DE PASQUALE, Franck HOYEZ, Priscillia LACOUR, Charlotte MUGUET, Christophe VALETTE.

**Absents/excusés :** Sylvie BATAIS (pouvoir à Justine BARBERO)

**Secrétaire :** Charlotte MUGUET

#### **EXTRAITS DES DELIBERATIONS**

##### **N° 2020-18 : Taux des taxes locales pour l'année 2020**

Le Maire explique à l'Assemblée qu'il revient au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes foncières (foncier bâti et foncier non-bâti) applicables en 2020 pour inscription au budget primitif de la Commune.

Le Maire expose que l'état n°1259 transmis par la DGFIP prévoit un produit de 117.846 € (à taux constants par rapport à ceux de 2019) et que cette recette, additionnée au produit de la taxe d'habitation (dont le taux est devenu fixe en 2020) suffit à l'équilibre du budget primitif 2020.

Il propose donc de maintenir pour 2020 les mêmes taux votés pour l'exercice 2019.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'appliquer les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 7,03 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 44,24 %

##### **N° 2020-19 : Prime exceptionnelle « Covid-19 » aux agents municipaux**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

[...]

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime exceptionnelle

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'instaurer la prime exceptionnelle covid-19 pour en faire bénéficier les agents municipaux qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles afin d'assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020 ;

## **N° 2020-20 : Création d'un emploi permanent de type administratif en CDD (non-titulaire) à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires**

Le Maire expose à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité d'avoir recours à des contrats à durée déterminée (CDD) pour pourvoir des emplois permanents.

Cette possibilité est toutefois encadrée selon les modalités suivantes :

- Disposition réservée aux Communes de moins de 1.000 habitants
- La durée cumulée des contrats, en cas de renouvellements, ne peut excéder 6 ans
- La durée hebdomadaire de travail ne peut excéder 17h30

Le Maire explique à l'Assemblée que l'effectif actuel dans la filière administrative est insuffisant pour assumer la charge de travail des services administratifs de la Commune et qu'il serait opportun de disposer d'un personnel de type secrétaire de direction afin de décharger le secrétaire général de certaines tâches notamment celles liées au cabinet du Maire (protocole, agendas, correspondances, secrétariat) et aussi de prendre en charges certains dossiers spécifiques comme par exemple les dossiers d'assurance, les élections, les baux et loyers ...

Il propose donc la création d'un poste permanent tel que présenté supra, en CDD (non-titulaire), à temps non-complet à raison de 17h30 hebdomadaires.

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer un poste permanent pour un recrutement en CDD (non-titulaire), dans le premier grade de la catégorie C de la filière administrative, à temps non-complet à raison de 17h30 hebdomadaires, à compter du 15 juin 2020 ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget de la Commune.

## **N° 2020-21 : Budget Primitif « Commune » 2020**

Le Maire propose au Conseil Municipal un budget primitif « Commune » pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi :

- en section fonctionnement à hauteur de 833.351,10 €
- en section investissement à hauteur de 555.014,74 €

Il présente à l'assemblée le détail des chapitres de la section Fonctionnement ainsi que le détail des chapitres et des opérations en Investissement.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le Budget Primitif « Commune » 2020 tel qu'il lui a été présenté.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Antoine d'INGUIMBERT** : La commission de sécurité préalable à l'ouverture du centre aéré se réunira début juillet et l'on espère une ouverture en septembre.

**Le Maire** précise qu'une convention sera signée pour la mise à disposition de locaux entre la Commune et l'association Les Copains d'Antonin pour l'occupation d'une partie de l'école le mercredi et pendant les vacances scolaires.

**Franck HOYEZ** : Le chemin qui part derrière la coopérative en direction de la Nate est en mauvais état.

**Le Maire** informe l'assemblée que ce chemin est un chemin privé et que par conséquent, ce n'est pas à la Commune d'intervenir.

**Franck HOYEZ** : Il pourrait être intéressant de présenter les équipements communaux et les points stratégiques de la Commune aux nouveaux membres du Conseil Municipal.

**Le Maire** propose de programmer cela lorsque le confinement sera levé.

**Christian GIRAUD** : Une réunion de travail a eu lieu en Mairie avec l'ancien Adjoint Jean-Pierre GUINDEO pour le transfert de dossiers en cours (Accessibilité, radars pédagogiques etc ...)

**Priscillia LACOUR** : Où en est-on avec le camion de pizza la Provençale qui stationne toujours sur le parking du square Jean Fustier mais qui n'ouvre plus depuis des mois ?

**Le Maire** prévoit de contacter les propriétaires pour faire un point de situation

**Priscillia LACOUR** : Il y a 2 défibrillateurs sur la Commune, l'un à l'espace culturel, et l'autre au Cigaloun mais aucun n'est accessible en extérieur.

**Le Maire** prévoit l'installation d'un défibrillateur à l'extérieur.

**Olivia DERACHE** : Quand procède-t-on au redémarrage de l'activité du CCAS ?

**Le Maire** indique qu'il faut avant tout nommer les 4 membres du Conseil d'Administration pris en dehors du Conseil Municipal et que pour ce faire, il y a un appel à candidature préalable et un délai à respecter. De plus, pour le moment, le budget n'a pas encore été voté.

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

**Conseillers municipaux délégués** : pour le moment, il n'est pas prévu de nommer des conseillers municipaux délégués.

**Tickets « tous au resto »** : la Communauté d'Agglomération DPVa a décidé d'injecter 110.000 € pour la relance de l'activité restauration et va émettre des « tickets restaurants » à utiliser dans les établissements de restauration traditionnelle (donc hors fast-food, snacks, food-trucks etc ...) situés sur son territoire. Ces tickets de restaurant seront confiés aux Mairies de chaque commune au prorata de leur population. Le Maire sollicite son Conseil Municipal pour établir une liste de personnes qui pourraient en bénéficier (éventuellement des personnes qui se sont distinguées pendant la période de confinement).

**Factures d'eau** : le calcul et l'émission des factures d'eau 2020 ont été largement retardés cette année et devraient se faire fin juillet.

**Forage des Tayettes** : le forage est en panne depuis le mois de janvier 2020 car la pompe s'est effondrée et qu'elle remonte des graviers et de la boue dans le bassin.

Un filtre a été installé pour éviter la remontée d'impuretés dans le bassin mais celui-ci a explosé.

Une caméra d'exploration a donc été utilisée pour faire un diagnostic précis : le Maître d'œuvre chargé du dossier préconise la dépose de la pompe, un nettoyage complet du forage, un envoi d'air sous pression pour dégager le fond du captage puis une réinstallation de la pompe (un peu moins profond qu'à ce jour). Concernant le coût de l'opération (qui dépasse les prévisions établies au début de la panne), il ne sera pas possible d'obtenir de rallonge budgétaire de la part de la Communauté d'Agglomération.

La pompe sera donc réinstallée provisoirement pour être active cet été et le nettoyage sera fait en 2021.

**Déconfinement** : tout est en ordre au niveau de l'école, et tout ce qui a été mis en place afin de respecter le protocole sanitaire du ministère fonctionne correctement. Nous restons attentifs aux évolutions du protocole et aux consignes qui nous sont adressées régulièrement (intervention du Président MACRON à venir dimanche 7 juin).

\* \* \*

Levée de la séance à 20h30